



Murielle LEPVRAUD

Députée des Côtes-d'Armor

Commission de la Défense nationale et des forces armées

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur François DE KERÉVER
Préfet des Côtes-d'Armor
1, place du Général de Gaulle
B.P 2370
22023 Saint-Brieuc cedex 1

Guingamp, le 11 mars 2025

OBJET : Alerte sur la diffusion d'un film à caractère raciste en Trégor et demande d'interdiction.

Monsieur le Préfet,

J'ai appris la diffusion du film « Silenced » par l'association « Cercle Trégor & Goëlo » ce jeudi 13 mars 2025 dans le département des Côtes-d'Armor, a priori sur la commune de Lannion.

Ce film réalisé par Tommy ROBINSON, militant identitaire britannique actuellement incarcéré, a été interdit de diffusion en Grande-Bretagne. En effet, ce film a caractère complotiste soutient la thèse selon laquelle le Gouvernement, les médias et la justice protègent les fondamentalistes musulmans, relaient de fausses informations, défendent la charia, etc... Ces propos racistes sont de nature à attiser la haine et la discrimination et porter atteinte à la dignité de la personne humaine.

Notons que cette diffusion serait animée par Monsieur Éric MAUVOISIN-DELAUVAUD, militant d'extrême-droite Vendéen, condamné pour diffamation par la Cour d'appel de Poitiers en juillet 2019 à 10.000€ d'amende avec sursis et à verser une indemnisation de 2.500€ au profit d'une enseigne de boulangeries qu'il a accusé de « reverser des taxes à l'État islamique » via la vente de sandwichs hallal.

Comme l'a déjà souligné la Cour Européenne des Droits de l'Homme dans son arrêt Erbakan c. Turquie du 6 juillet 2006 en son paragraphe 56 : *« la tolérance et le respect de l'égale dignité de tous les êtres humains constituent le fondement d'une société démocratique et pluraliste. Il en résulte qu'en principe on peut juger nécessaire, dans les sociétés démocratiques, de sanctionner, voire de prévenir, toutes les formes d'expression qui propagent, incitent à, promeuvent ou justifient la haine fondée sur l'intolérance (y compris l'intolérance religieuse), si l'on veille à ce que les « formalités », « conditions », « restrictions » ou « sanctions » imposées soient proportionnées au but légitime poursuivi ».*

1/2